

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**la 1^{ère} série de compléments au budget 2024*

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, la Municipalité sollicite l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

CHARGES	Budget 2024	Crédit compl.
1. ADMINISTRATION GENERALE		
01200.3636.00 Dons, aides et subventions aux organisations à but non lucratif Organisation des concours de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers 2024 le 27 avril 2024 – diverses demandes du SDIS (décision municipale du 21.02.2024)	292'220	20'000
02200.3010.00 Salaires du personnel administratif SGE-COMM – Remplacement d'une collaboratrice pour congé maternité (décision municipale du 21.02.2024)	1'878'900	12'500
02200.3050.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC SGE-COMM – Remplacement d'une collaboratrice pour congé maternité (décision municipale du 21.02.2024)	129'640	850
02200.3052.00 Caisse de pension SGE-COMM – Remplacement d'une collaboratrice pour congé maternité (décision municipale du 21.02.2024)	321'870	2'300

2. SPORT, BATIMENTS ET JUMELAGE

02240.3010.00	Salaires du personnel administratif Remplacement de personnel pour absences longues durées (décision municipale du 17.01.2024)	383'380	34'000
02240.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC Remplacement de personnel pour absences longues durées (décision municipale du 17.01.2024)	24'640	3'500
02240.3052.00	Caisse de pension Remplacement de personnel pour absences longues durées (décision municipale du 17.01.2024)	65'300	9'500
02240.3010.10	Salaires du personnel des auxiliaires Remplacement de personnel pour absences longues durées (décision municipale du 17.01.2024)	0	38'500
02240.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC Remplacement de personnel pour absences longues durées (décision municipale du 17.01.2024)	24'640	3'000
02240.3052.00	Caisse de pension Remplacement de personnel pour absences longues durées (décision municipale du 17.01.2024)	65'300	7'500
02241.3010.00	Salaires du personnel administratif Remplacement d'une spécialiste d'immeuble à la gestion immobilière pour congé maternité (décision municipale du 06.12.2023)	1'496'620	28'500
02241.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC Remplacement d'une spécialiste d'immeuble à la gestion immobilière pour congé maternité (décision municipale du 06.12.2023)	96'980	3'000
02241.3052.00	Caisse de pension Remplacement d'une spécialiste d'immeuble à la gestion immobilière pour congé maternité (décision municipale du 06.12.2023)	252'570	6'000

21700.3144.10/22	Entretien-rénovation des bâtiments Pavillon parascolaire des Iles - réparation de la chambre de congélation (décision municipale du 27.03.2024)	270'000	10'000
21700.3144.10/01	Entretien-rénovation des bâtiments Collège Léon-Michaud - remise en état des stores (décision municipale du 07.02.2024)	270'000	50'000
21700.3144.11	Amélioration des bâtiments APEMS du Cheminet - agrandissement et mise aux normes des locaux (décision municipale du 21.02.2024)	150'000	48'000
96301.3010.00	Salaires du personnel administratif Filière maintenance et logistique - Remplacement d'une concierge pour les bâtiments HLM en raison d'une maladie longue durée (décision municipale du 17.04.2024)	85'300	30'000
96301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC Filière maintenance et logistique - Remplacement d'une concierge pour les bâtiments HLM en raison d'une maladie longue durée (décision municipale du 17.04.2024)	9'910	3'000
96301.3052.00	Caisse de pension Filière maintenance et logistique - Remplacement d'une concierge pour les bâtiments HLM en raison d'une maladie longue durée (décision municipale du 17.04.2024)	13'770	6'000

3. MOBILITE, TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

61502.3151.02	Entretien des véhicules Réparation de pièces composant le camion BOM « Scania P94 – VD 6971 (décision municipale du 18.04.2024)	300'000	8'800
73000.3614.00	Gestion STRID SA Collecte et traitement : fluctuation des prix du papier-carton (CHF 76.- tonne en 2022 à CHF 258.- tonne en 2023) (décision municipale du 18.04.2024)	2'590'300	40'000

76900.3130.03	Organisation générale Gestion des sites pollués - anciennes décharges communales en lien avec l'analyse des PFAS (décision municipale du 27.03.2024)	172'700	20'000
---------------	--	---------	--------

4. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

21801.3010.00	Salaires du personnel administratif et exploitation Secrétariat de l'APEMS du Cheminet - engagement d'une secrétaire de 20% suite à l'agrandissement de l'APEMS (décision municipale du 21.02.2024)	35'320	10'000
54400.3010.00	Salaires du personnel administratif et exploitation Enfance et famille - engagement d'une assistante administrative à 40% pour congé maternité - poursuite de la labellisation UNICEF : « Commune amie des enfants » (décision municipale du 21.02.2024)	113'810	37'000
54400.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC Enfance et famille - engagement d'une assistante administrative à 40% pour congé maternité - poursuite de la labellisation UNICEF : « Commune amie des enfants » (décision municipale du 21.02.2024)	16'350	3'800
54400.3052.00	Caisse de pension Enfance et famille - engagement d'une assistante administrative à 40% pour congé maternité - poursuite de la labellisation UNICEF : « Commune amie des enfants » (décision municipale du 21.02.2024)	18'930	8'100
54500.3132.00	Honoraires conseillers externes, experts RéAjy - outil moderne et dynamique de suivi des coûts de gestion des structures d'accueil communales et des partenaires. (décision municipale du 20.12.2023)	0	15'000
56000.3010.00	Salaires du personnel administratif et exploitation Office du logement – Remplacement d'une collaboratrice pour congé maternité (décision municipale du 13.03.2024)	181'150	21'650

56000.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC Office du logement – Remplacement d'une collaboratrice pour congé maternité (décision municipale du 13.03.2024)	11'780	2'100
56000.3052.00	Caisse de pension Office du logement – Remplacement d'une collaboratrice pour congé maternité (décision municipale du 13.03.2024)	18'930	4'300
57300.3000.10	Jetons de présence CCSI - constitution d'un GT, jetons de présence (décision municipale du 17.04.2024)	11'000	4'000
57900.3010.00	Salaires du personnel administratif JECOS Direction - Engagement d'une collaboratrice en charge des prestations communales aux écoles pour absence maladie longue durée (décision municipale du 31.01.2024)	557'820	17'000
57900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC JECOS Direction - Engagement d'une collaboratrice en charge des prestations communales aux écoles pour absence maladie longue durée (décision municipale du 31.01.2024)	39'490	1'700
57900.3052.00	Caisse de pension JECOS Direction - Engagement d'une collaboratrice en charge des prestations communales aux écoles pour absence maladie longue durée (décision municipale du 31.01.2024)	95'450	3'300
57901.3010.10	Salaires du personnel des auxiliaires COSY - engagement d'une personne administrative pour assurer les activités (décision municipale du 28.02.2024)	48'380	21'700
57901.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC COSY - engagement d'une personne administrative pour assurer les activités (décision municipale du 28.02.2024)	31'500	1'000
57901.3052.00	Caisse de pension COSY - engagement d'une personne administrative pour assurer les activités (décision municipale du 28.02.2024)	73'640	2'300

5. SECURITE PUBLIQUE

61503.3132.00	Honoraires conseillers externes, experts Etude préliminaire pour la gestion digitalisée du trafic et guidage de ses espaces de stationnement (décision municipale du 31.01.2024)	0	30'000
61503.3141.65	Entretien signalisation routière Gens du voyage, mesures préventives et accueil - achat et installation de deux portiques lourds sécurisés pour le terrain des Vuagères (décision municipale du 28.02.2024)	320'000	25'000

6. URBANISME, RH, CULTURE ET DURABILITE

02220.3010.00	Salaires du personnel administratif Remplacement d'une spécialiste RH pour congé maternité (décision municipale du 29.11.2023)	1'493'060	31'000
02220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC Remplacement d'une spécialiste RH pour congé maternité (décision municipale du 29.11.2023)	101'340	3'000
02220.3052.00	Caisse de pension Remplacement d'une spécialiste RH pour congé maternité (décision municipale du 29.11.2023)	254'890	6'000
31100.3103.01	Achats pour collections et musées CACY - solde du financement d'une œuvre pour le Château d'Yverdon-les-Bains (décision municipale du 20.03.2024)	22'000	12'500
32201.3010.00	Salaires du personnel administratif SCU – Théâtre Benno Besson (TBB) – Engagement temporaire d'une ressource auxiliaire (décision municipale du 20.03.2024)	611'340	31'000
32201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG et AC SCU – Théâtre Benno Besson (TBB) – Engagement temporaire d'une ressource auxiliaire (décision municipale du 20.03.2024)	46'420	3'000

32201.3052.00	Caisse de pension SCU – Théâtre Benno Besson (TBB) – Engagement temporaire d’une ressource auxiliaire (décision municipale du 20.03.2024)	101'870	
			6'000
	TOTAL DES CHARGES		685'400

REVENUS**6. URBANISME, RH, CULTURE ET DURABILITE**

31100.4511.00	Prélèvement fonds généraux capital propre CACY - prélèvement au fonds des expositions pour le solde du financement d'une œuvre pour le Château (décision municipale du 20.03.2024)	40'000	
			12'500
	TOTAL DES REVENUS		12'500

◆◆◆◆◆

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: Des compléments au budget 2024, représentant au total une augmentation de charges de CHF 672'900.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2: La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2024 8'997'705


	Modification des charges	Modification de revenus	
1. Administration générale	35'650		
2. Sport, bâtiments et jumelage	280'500		
3. Mobilité, travaux et environnement	68'800		
4. Jeunesse et cohésion sociale	152'950		
5. Sécurité publique	55'000		
6. Urbanisme, RH, culture et durabilité	92'500	12'500	
	685'400	12'500	

Charges supplémentaires 672'900

**Excédent de charges selon budget et crédits
complémentaires** **9'670'605**


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Dessemontet



La Secrétaire suppléante :


L. Pellerin

Délégué de la Municipalité : M. Pierre Dessemontet, syndic